

CLUB MONS TRIATHLON

www.mons-triathlon.fr

NATATION / COURSE A PIED - Bulletin d'inscription - Saison : 2018 / 2019 (Merci d'écrire LISIBLEMENT)

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse

Profession :

POUR LA BONNE RECEPTION DES INFORMATIONS DURANT LA SAISON :

e-mail (en MAJUSCULES pour la lisibilité) :

Téléphone (N° de portable de préférence) :

ACTIVITES ENCADREES	MODE DE REGLEMENT
<input type="checkbox"/> Aquagym 1 séance 75 €	<input type="checkbox"/> Espèces
<input type="checkbox"/> Aquagym et ½ heure de natation 85 €	<input type="checkbox"/> Chèque
<input type="checkbox"/> Aquagym et 1 séance natation 120 €	Date du règlement et nombre de chèques :
<input type="checkbox"/> Natation Monsois 115 €
<input type="checkbox"/> Natation non Monsois 125 €
<input type="checkbox"/> Course à pieds Monsois 45 €
<input type="checkbox"/> Course à pieds non Monsois 55 €	
<input type="checkbox"/> Course à pieds en complément 25 €	<input type="checkbox"/> Décharge
<input type="checkbox"/> Toutes les activités 155 €	<input type="checkbox"/> Certificat médical
<input type="checkbox"/> Tarifs préférentiels : - 20%	
(En recherche d'emploi, RSA, collégiens, lycéens, étudiants, (sur justificatif de l'année en cours), familles à partir de 3 inscrits)	<i>Si les 3 conditions administratives (paiement, certificat médical et lettre de décharge) ne sont pas remplies l'adhérent ne pourra accéder au bassin.</i>
Réductions non cumulables	

ACTIVITES NON ENCADREES	MODE DE REGLEMENT
<input type="checkbox"/> Coureur individuel droit d'adhésion 20€	<input type="checkbox"/> Chèque
<input type="checkbox"/> Acquisition du badge 10 €	<input type="checkbox"/> Espèces
	<input type="checkbox"/> Décharge
	<input type="checkbox"/> Certificat médical
	Date du règlement et nombre de chèques :

CLUB MONS TRIATHLON

www.mons-triathlon.fr

LETTRE DE DECHARGE

SAISON 2018 / 2019

Je soussigné(e), certifie
avoir pris connaissance des statuts de l'association MONS TRIATHLON et avoir eu
le règlement de ce club. **Je fournis donc impérativement au moment de mon
inscription un certificat médical d'aptitudes physiques de l'année en cours.**

De même, j'ai eu connaissance du contenu du règlement intérieur et du contrat
d'assurance souscrit par le Club, notamment que les membres sont considérés
comme des tiers entre eux et que tous les entraînements, sauf le vélo, sont bien
couverts par ce contrat.

Enfin, en ce qui concerne les garanties, au vu des montants alloués en cas de décès
ou d'invalidité, je m'engage, le cas échéant, à m'assurer personnellement afin de
compléter ce dispositif.

Lu et approuvé,

Date

Signature

Info Natation :

N'hésitez pas à vous rapprocher du coach si vous souhaitez des conseils
personnalisés.

Rappel du règlement de la piscine : port du bonnet OBLIGATOIRE

CLUB MONS TRIATHLON

www.mons-triathlon.fr

REGLEMENT DU CLUB

- Chaque membre du club de Mons Triathlon s'engage à rendre service au club : Organisation de courses à pieds, autres....
- Chaque triathlète s'engage à participer à la compétition à laquelle le club l'a inscrit, sinon il rembourse au club les frais d'inscription (sauf avis médical ou autre raison valable).
- Toutes les primes individuelles gagnées par les compétiteurs, lors d'épreuves, restent acquises à l'athlète bénéficiaire. Les primes obtenues par équipe sont à partager à parts égales entre les membres de l'équipe, quel que soit l'ordre d'arrivée.
- Une date de clôture sera prévue pour chaque inscription et toute personne ne confirmant pas son inscription, en rendant le bulletin de l'épreuve, ne sera pas pris en compte par la section.
- Tout nouveau membre peut bénéficier d'une séance d'essai à l'issue de laquelle le conseil se prononce pour son éventuelle adhésion (le certificat médical est obligatoire pour la séance d'essai).
- L'adhésion au club de Mons Triathlon ne dure qu'un an et est renouvelable chaque année.
- **L'adhésion au club est soumise à la présentation d'un certificat médical de l'année en cours**
- Pour adhérer, il faut être agréé par le Bureau de l'association.
- Il n'est pas obligatoire d'acquiescer la licence F.F.Tri de Triathlon.
- Le choix des compétitions hors championnats, où le Club engagera des membres, se fera par vote des membres. Seules les personnes ayant pris leurs cotisations Triathlon auront leurs frais d'inscription pris en charge par le Club.
- Est considéré comme adhérent du club toute personne ayant :
 - rempli et signé un dossier d'inscription,
 - signé la lettre de décharge,
 - payé sa cotisation,
 - fourni un certificat médical.
 - été agréé par le Bureau de l'association.
- Les adhérents au club de Mons Triathlon participant à l'activité course à pieds non encadrée avec accès individuel aux équipements sportifs :
 - devront respecter les règlements municipaux quant à l'accès et l'utilisation des équipements sportifs.
 - S'engagent à se réserver l'accès au stade pour la seule pratique de l'activité course à pieds. La pratique de toute autre discipline sportive n'étant pas autorisée avec le badge fourni.
 - Devront respecter les jours et les horaires d'ouverture du stade qui seront communiqués par le gardien.
 - Ne pourront pas accéder au stade lors de la présence de groupes scolaires ou lors de l'organisation de compétitions sportives comme notamment les matchs de football.
 - S'engagent à réserver l'utilisation du badge à des fins strictement personnelles. Le prêt du badge n'étant pas autorisé.
- Les adhérents au club de Mons triathlon participant aux activités de natation, d'aquagym et d'aquaphobie devront respecter le règlement de la piscine et notamment les **règles d'accès « pieds secs » à l'entrée et à la sortie de la piscine, ainsi que le port du bonnet obligatoire**
- L'association est régie par la loi de 1901 ; il existe donc un Bureau de l'association avec son Président, son Secrétaire interne, son Secrétaire externe et son Trésorier. Une Assemblée Générale a lieu chaque année. Chaque membre est invité à participer à l'assemblée de l'association.

BONNE SAISON A TOUS.